



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.04.2008 L'an deux mille huit et le vingt huit avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme ESPIE, THUEL.

Absents: Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES, Mme RAHOU (excusée), Mr LE ROCH (excusé).

N° 08/95

Secrétaire : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Combes

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC LA F.O.L. – Réseau service public

La Fédération des Œuvres Laïques organise des spectacles de genre divers : théâtre, marionnettes, contes musicaux, chorégraphiques etc.... pour les écoles.

La convention actuellement en vigueur s'achèvera le 30 juin 2008.

La F.O.L. propose de signer une nouvelle convention triennale commençant le 1^{er} septembre 2008 et finissant le 31 août 2011, qui permettra aux écoles de la commune de participer à des spectacles de qualité.

Adopté à l'unanimité

La participation financière de la commune est calculée au prorata du nombre d'élèves effectivement présents aux représentations sur les bases suivantes :

	Participation mairie 2007-2008 (rappel)	Participation mairie année scolaire 2008-2009	Participation mairie année scolaire 2009-2010	Participation mairie année scolaire 2010-2011
Tarif de base	3,85 €	4,00 €	4,15 €	4,30 €
Si la F.O.L. utilise une salle de la commune	3,60 €	3,70 €	3,85 €	4,00 €
Si la commune prend en charge le transport	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn, 11 rue Fonvieille à Albi, une convention triennale pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2011.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,